## REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 048-200006930-20250410-2025030-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ALLIER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers

Communautaires en exercice: 29
Présents: 23
Votants: 26
Pouvoirs: 3

Date convocation : Affichage : 03/04/2025

#### Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 10 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

<u>Présents</u>: Anne-Marie PIJEAU, Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henry PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Absents excusés: Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Jean-Marie BOSCUS.

<u>Pouvoirs</u>: Patrick FERRERES à Guy MAYRAND, Marc OZIOL à Jean-François COLLANGE, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

## Objet: ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DES DISTRIBUTEURS AUTOMATISES DES DIFFERENTS SITES DE LA CCHAM:

Monsieur le Président rappelle que des distributeurs automatisés ont été installés en 2016 au Cinéma "René RAYNAL" et à la piscine "Oréade". Ils permettent aux utilisateurs de ces installations de disposer de confiseries et de boissons.

Une actualisation de la tarification est nécessaire pour certains produits dont les coûts d'achat ont progressé suite à l'inflation. Il est également proposé de nouveaux produits, plus sains tel que des compotes de fruit à la piscine.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**DECIDE** de fixer les tarifs des différentes catégories de produits vendus au Cinéma René RAYNAL, applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, comme suit :

| CATEGORIE TARIF | MONTANT | TYPE DE PRODUIT PAR CATEGORIE  |
|-----------------|---------|--|
| Α               | 0.50 €  | Boissons chaudes : café, thé, chocolat, soupe,   |
| В               | 0.80 €  | Certains conditionnements de gâteaux, chips,   |
| С               | 1.00 €  | Certains autres conditionnements de gâteaux,<br>barres chocolatées, compote, boissons type eau |
| D               | 1.50 €  | Certains conditionnements de barres chocolatées, Boissons type eaux aromatisées,               |
| Е               | 2.00 €  | Certains conditionnements de bonbons, boissons type SODA,                                      |
| F               | 2.50 €  | Certains conditionnements de glaces au lait,   |
| G               | 3.00 €  | Certains conditionnements de popcorn   |



ID: 048-200006930-20250410-2025030-DE

**DECIDE** de fixer les tarifs des différentes catégories de produits vendus à la Piscine Oréade, applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, comme suit :

| CATEGORIE TARIF | MONTANT | TYPE DE PRODUIT PAR CATEGORIE  |
|-----------------|---------|--|
| <b>1</b>        | 0.80 €  | Certains conditionnement type "chips"  |
| 2.              | 1.00 €  | Certains autres conditionnements de gâteaux, barres chocolatées, compote, boissons type eau                        |
| 3               | 1.50 €  | Certains autres conditionnements de gâteaux,<br>barres chocolatées, eaux aromatisées et<br>gazeuses, jus de fruits |
| 4               | 2.00 €  | Certains autres conditionnements de bonbons, boissons type soda,   |

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,
Francis CHABALIER